



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, , LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> LAMBOROT Cécile</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 06/09/2022</p>
--	--

OBJET : DELIBERATION
Relative au renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux au SIEVS pour 1 heure hebdomadaire.

Le Maire indique au conseil municipal que depuis plusieurs années, l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux est mis à disposition du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Sornin 1 heure par semaine.

Cette convention arrive à expiration au 31/12/2022. Il convient donc de la renouveler.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de renouveler la mise à disposition de l'agent technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux au SIEVS pour 1 heure par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 3 ans.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 12 septembre 2022.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT